

NOTES

Concernant la visite épiscopale dans le diocèse de Québec.

I. Voir le décret VIII, *de confirmatione*, dans le second Concile de Québec.

II. Voir les *Remarques sur le Petit Cérémonial pour l'archidiocèse de Québec*, au No. 451, et l'Appendice du rituel, page 128.

III. Le départ se fait *ordinairement* à une heure après-midi. MM. les Curés peuvent ainsi calculer à peu près l'heure de l'arrivée dans leur paroisse, en tenant compte de la longueur et de l'état de la route à parcourir. Dans certains cas le départ sera avancé de manière à ce que l'arrivée ait lieu au plus tard à 4½ h. Le départ peut être avancé jusqu'à 9 h. du matin, surtout quand il y a des voyages à faire par eau, afin de profiter de la marée. MM. les Curés voudront bien prendre d'avance les informations et les arrangements nécessaires.

Le marguillier en charge doit voir d'avance à procurer les voitures nécessaires pour transporter à la paroisse suivante le personnel et le bagage de la visite. La voiture destinée au bagage doit être prête à partir un quart d'heure après le dernier office du matin, pour qu'elle soit rendue à temps dans la paroisse voisine.

IV. A cause des accidents qui peuvent arriver à l'occasion de la musique que l'on fait et des coups de fusil ou de canon que l'on tire quelquefois durant la visite pastorale, MM. les Curés sont priés de défendre absolument ces démonstrations bien intentionnées sans doute, mais dangereuses.

V. Les calvacades et les longues files de voitures sont aussi sujettes à des inconvénients de diverses sortes et MM. les Curés sont priés de les empêcher d'avoir lieu.

VI. Le prêtre qui doit précéder l'Archevêque et prêcher la retraite préparatoire aux confirmands, arrivera